



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SOUS PREFECTURE DE SAINT-PIERRE

Bureau de la Réglementation
SPPR-BR/REGGEN/ASSOCSL

Saint-Pierre, le 30 juin 2006

N 001003 SP/BR

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LOTISSEMENT LES CALLISTEMONS »

-----ooOoo-----

EXTRAIT D'ACTE D'ASSOCIATION

-----ooOoo-----

A été constituée, lors de l'assemblée générale du 24 mai 2006, l'Association Syndicale Libre du « Lotissement Les Callistémons » (réf. Loi du 21 juin 1865) dont le siège social est fixé au 8 Lot Callistémons – 97432 RAVINE DES CABRIS.

BUT :

L'Association Syndicale aura pour objet la propriété, l'extension, la gestion, l'administration, la police et l'entretien de la voirie, des espaces libres, des terrains de jeux, des parkings, des parcs et espaces verts, des réseaux de toute nature et, généralement, de tous ouvrages d'équipements d'intérêts communs, appartenant aux syndicaux ou à l'association syndicale elle-même, jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.

Pour le Sous-Préfet
Le Chef de bureau

BUREAU :

Président : Daniel RIGAULT
Secrétaire : Michel OLIVE
Trésorier : Jean-Michel CARAYON

Jean-Jacques VANHAMME